



DOSSIER A FOURNIR !

Les documents obligatoires à fournir pour la vente de votre bien immobilier !

-  Les diagnostics
-  Le titre de propriété
-  Le règlement de copropriété
-  Les 3 derniers procès-verbaux d'Assemblées Générales
-  La taxe foncière
-  Demande assainissement pour la vente d'une maison uniquement